

Lors de sa venue à Font Romeu à la mi-juin, Monsieur le Premier Ministre, Jean Castex, avait annoncé un certain nombre de mesures fortes en faveur de nos stations de ski et des professionnels, mais aussi des mesures visant au désenclavement du Conflent et des Hauts Cantons en transférant la RN 116 à la Région Occitanie.

La Présidente de la Région, Carole Delga, avait donné son accord.

Il manquait à l'appel l'inscription dans la loi de cette possibilité d'expérimentation qui concerne en particulier dans notre Région, la RN 116 de Perpignan à Bourg Madame et la RN 20 de Foix au Pas de la Case.

Lors de mon intervention le 7 juillet, dans le cadre de la discussion générale, sur le projet 3DS Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification, j'ai interpellé, à la Tribune du Sénat, Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, sur les routes nationales 20 et 116.

Je lui ai demandé qu'elle me précise si nos deux routes nationales figuraient bien dans le réseau routier national transférable, ce qui n'apparaissait pas dans le texte présenté, ainsi que les conditions du transfert en termes de compétences et de personnel.

Madame la Ministre m'a remis la carte des routes nationales transférables (ci-dessous). Le transfert de la RN 116 et de la RN 20, ainsi que les conditions financières qui devront être réglées, seront bien inscrits dans la loi 3DS lorsqu'elle sera votée.

